



## AVIS DE CONCOURS

### GARDIEN - BRIGADIER

Le Centre de Gestion de la Seine-Maritime organise le concours sur épreuves de **Gardien - Brigadier** en convention avec les Centres de Gestion de l'Eure, de la Manche, du Calvados et de l'Orne.

NOMBRE DE POSTES OUVERTS	CONCOURS EXTERNE	15
	1 <sup>ER</sup> CONCOURS INTERNE	5
	2 <sup>EME</sup> CONCOURS INTERNE	5

#### **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

**AU CONCOURS EXTERNE :** concours ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme classé au moins au niveau V (CAP, BEP, Brevet des Collèges ou diplôme homologué) ou d'une qualification reconnue comme équivalente (en application du décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié, relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique). En vertu de la loi 80-490 du 1<sup>er</sup> juillet 1980 et du décret 81-317 du 7 avril 1981, les pères et mères de famille élevant ou ayant élevé effectivement au moins trois enfants peuvent faire acte de candidature à ce concours ainsi que les sportifs de haut niveau en vertu de la loi 84-610 du 16 juillet 1984 sans remplir la condition de diplôme exigée. Nul ne pourra être recruté en qualité de gardien de police municipale s'il n'est âgé de dix-huit ans minimum.

**A UN PREMIER CONCOURS INTERNE :** concours ouvert, aux agents publics de la fonction publique territoriale exerçant depuis au moins deux ans, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique ;

**A UN DEUXIÈME CONCOURS INTERNE :** concours ouvert, aux agents publics mentionnés au 3<sup>o</sup> de l'article [L. 4145-1](#) du code de la défense et à l'article [L. 411-5](#) du code de la sécurité intérieure exerçant depuis au moins deux ans, au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### **PÉRIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE : du 10 octobre 2017 au 08 novembre 2017\***

- **Soit** lors d'une préinscription sur le site Internet du Centre de Gestion : [www.cdg76.fr](http://www.cdg76.fr)  
Cette préinscription est individuelle et personnelle, elle ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime, du dossier papier original (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription. Aucun dossier photocopié, converti dans un autre format et modifié, transmis par télécopie ou messagerie électronique ne sera accepté. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.
- **Soit** à l'accueil du Centre de Gestion de la Seine-Maritime (durant les horaires d'ouverture),
- **Soit** par voie postale : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom et adresse du demandeur au Centre de Gestion de la Seine-Maritime - 3440 route de Neufchâtel – CS 50072 - 76235 BOIS GUILLAUME Cedex.

#### **DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE : 16 novembre 2017\***

- Soit à l'accueil du Centre de Gestion de la Seine-Maritime (durant les horaires d'ouverture) ;
- Soit par voie postale au Centre de Gestion de la Seine-Maritime, (**\*le cachet de la poste faisant foi**).

Tout dossier parvenant au Centre de Gestion de la Seine-Maritime hors délai pour défaut d'affranchissement, insuffisamment affranchi, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription, une capture d'écran ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non-conforme et rejeté. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre personnellement son dossier d'inscription original, complet, et suffisamment affranchi, dans le délai imparti. Tout incident (retard, perte, affranchissement insuffisant, grève) dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause, engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir.

**DATE DES ÉPREUVES ÉCRITES : 15 mai 2018** sur le département de la Seine-Maritime.

**TESTS PSYCHOTECHNIQUES (UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS DÉCLARÉS ADMISSIBLES) : 11 OCTOBRE 2018**

---

**Aucune demande de dossier ne sera prise par téléphone.** L'inscription sur liste d'aptitude, après réussite au concours, ne vaut pas recrutement. En cas de succès, il est nécessaire de justifier de l'aptitude physique à occuper l'emploi considéré.

Centre de Gestion de la Seine-Maritime - 3440 route de Neufchâtel - CS 50072 – 76235 BOIS-GUILLAUME Cedex

#### **Horaires d'ouverture :**

du lundi au jeudi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 15 à 17 heures  
le vendredi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 15 à 16 heures